



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 27 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 27 mars 2024 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller #2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absence : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2024-51

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 403-24 concernant un emprunt de 2 224 249 \$ pour des travaux de voiries municipales sur les rues Goulet, Gauthier, Bédard et Tremblay
4. Autorisation d'aller en appel de candidatures – journalier temporaire aux travaux publics
5. Autorisation d'aller en appel de candidatures – gestionnaire du Camping Pointe Taillon
6. Résolution – Travaux PAVL volet ERL 2024
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 403-24 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 2 224 249 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LES RUES GAUTHIER, GOULET, TREMBLAY ET BÉDARD

Mme Suzanne Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 403-24 concernant un emprunt de 2 224 249 \$ pour des travaux de voiries sur les rues Gauthier, Goulet, Tremblay et Bédard.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

4- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURE - JOURNALIER TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION CM2024-52

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à lancer un appel de candidature pour un poste de journalier temporaire aux travaux publics.

5- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURES - GESTIONNAIRE DU CAMPING POINTE TAILLON

RÉSOLUTION CM2024-53

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à lancer un appel de candidature pour un poste de gestionnaire du Camping Pointe-Taillon.

6- RÉSOLUTION - TRAVAUX PAVL VOLET ERL 2023

RÉSOLUTION CM2024-54

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 89 784 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2024-55

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 45.


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier